



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan d'action académique de lutte contre le décrochage lié à la crise sanitaire



**Février  
2022**





# Edito

Le contexte de crise exceptionnelle continue de mobiliser chacun pour lutter contre les formes de rupture pédagogique nouvelles ou aggravées.

Cet enjeu de société est particulièrement fort dans le contexte de l'académie, qui connaît de nombreuses difficultés scolaires et sociales que le coronavirus a exacerbées et qui ont été rendues plus visibles.

Le contexte sanitaire a déstructuré les groupes-classes et l'accompagnement des élèves est rendu plus complexe par les absences et retours des élèves.

Le présent plan stratégique actualisé poursuit deux objectifs :

- informer et outiller tous les professionnels mobilisés, inspecteurs, chefs d'établissement, directeurs, enseignants, CPE, assistants de service social en faveur des élèves, personnels de santé scolaire, d'orientation (directeurs de CIO), PsyEN, et partenaires, afin d'affiner le diagnostic des décrochages au plus près des territoires et du contexte, et de faire connaître les leviers d'action existant ou à construire.
- définir des priorités et donner des pistes concrètes pour agir, à partir de l'expérience acquise depuis le premier confinement et des retours de terrain.

L'enjeu est de **repérer et de mobiliser chacun des élèves des écoles, collèges et lycées, en situation de décrochage ou de rupture**, pour qu'ils renouent avec les apprentissages et s'inscrivent dans un parcours de formation.

**Sophie Béjean**

Rectrice de la région académique Occitanie,

Rectrice de l'académie de Montpellier,

Chancelière des universités



# Table des matières

<b>I. Rupture pédagogique, décrochage, de quoi parle-t-on ?</b>	<b>7</b>
<b>II. Plan d'action académique en 5 priorités</b>	<b>9</b>
Priorité 1 Raccrocher les jeunes scolarisés cette année avec leur EPLE : Repérer, redonner envie et rendre actif . . . . .	9
Priorité 2 Accompagner les jeunes en difficulté d'orientation ou sans diplôme et sans solution à la rentrée . . . . .	13
Priorité 3 Penser autrement le travail personnel et l'autonomie de l'élève . . . . .	15
Priorité 4 Développer avec nos partenaires une réflexion sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. . . . .	19
Priorité 5 Accompagner les personnels pour une meilleure détection et prise en charge des élèves vulnérables . . . . .	21
<b>III. Annexe : Proposition de protocole pour travailler la fluence en 6<sup>e</sup></b>	<b>23</b>
<b>IV. Acteurs académiques et ressources</b>	<b>25</b>
Acteurs académiques et ressources. . . . .	25
Ressources nationales et académiques . . . . .	26



# I. Rupture pédagogique, décrochage, de quoi parle-t-on ?

## UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS

La crise sanitaire élargit le spectre des publics concernés par la définition institutionnelle du décrochage comme un « processus qui conduit chaque année un grand nombre de jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnel (CAP ou brevet d'études professionnelles (BEP)<sup>1</sup> ».

Les phénomènes de décrochage peuvent concerner différents publics en proie à des vulnérabilités diverses : élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en zone rurale très isolé, élèves en situation de grande précarité, allophones marginalisés (mineurs non accompagnés, enfants des bidonvilles...), porteurs de handicap, issus de familles suivies socialement, en difficulté langagière ou en situation d'illectronisme, décrocheurs déjà pris en charge par la MLDS ou jeunes sans solution d'orientation à la rentrée... Qu'ils soient perdus de vue, au bord de la rupture pédagogique en raison de difficultés sociales, scolaires, psychologiques, ou en plein décrochage, ces élèves nécessitent un suivi particulier. On peut schématiquement identifier trois profils qui correspondent à trois types de situations :

- 1) Élèves à risque, décrocheurs cognitifs, qui sont sur le point de décrocher, « décrochant », parfois déjà ponctuellement suivis par un GPDS (Groupe de prévention du décrochage scolaire), élèves en décrochage langagier (notamment repérés lors des évaluations standardisées en 6<sup>e</sup> et en première année de lycée) en lecture et en écriture,
- 2) Élèves pris en charge et suivis par la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) (qui correspondent au sens étroit de « décrochage »),
- 3) Élèves « en cours de décrochage », absentéistes chroniques liés à la pandémie. On le voit, cette typologie inclut des élèves qui ne sont pas d'ordinaire considérés comme « décrocheurs » mais que le contexte a rendu plus vulnérables scolairement, aussi parlera-t-on plutôt de « rupture pédagogique » dans ce cas.

Comme pour tout déploiement de dispositif en réponse à une problématique identifiée, la vigilance impose de ne pas « essentialiser » les élèves ni de « naturaliser » les difficultés des élèves décrocheurs ou en rupture pédagogique. On pourra se reporter avec intérêt au dossier d'actualité Veille et analyses de l'IFE • n° 84 • Mai 2013, Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs, qui met en garde : « L'école, lorsqu'elle n'arrive pas à « accrocher » les élèves a tendance à « pathologiser » leurs différences et à externaliser leur prise en charge. L'intention d'offrir à tous la même école s'accommode mal de la prise en compte des particularités : on réduit les différences, quitte à « écarter » les enfants des classes dites « normales ».

1 <https://eduscol.education.fr/cid48490/enjeux-et-objectifs-de-la-lutte-contre-le-decrochage-en-france-et-en-europe.html>



# II. Plan d'action académique en 5 priorités

## Priorité 1

**Raccrocher les jeunes scolarisés cette année avec leur EPLE : Repérer, redonner envie et rendre actif.**

### LA RESPONSABILITÉ DES UTILISATEURS

**1. Consolider dans chaque établissement un tableau de bord pour le suivi des élèves vulnérables au sein des établissements scolaires (repérage, diagnostic, suivi).**

Le suivi des élèves concerne :

- › Les élèves qui ne répondent pas aux sollicitations (« non-répondants »);
- › Les élèves identifiés comme décrocheurs avant la fermeture des établissements ;
- › Les élèves dont on perçoit un risque de rupture, pour des raisons
  - Matérielles (informatique ou autre)
  - Scolaires et/ ou linguistiques
  - Sociales psychologiques ...

L'objectif est que les élèves puissent être suivis avec des points réguliers, afin que les liens avec les acteurs extérieurs (politique de la ville, médiateurs sociaux, éducateurs, associations...) soient déclenchés rapidement et les retours d'information transmis à la communauté éducative.

Pour ces élèves, le diagnostic des besoins peut notamment s'appuyer sur les évaluations nationales et s'inscrire dans le cadre de Devoirs Faits qui permet de repérer et d'accompagner des élèves en risque de décrochage cognitif.

**2. Mobiliser dans chaque EPLE les dispositifs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire**

Ces dispositifs seront mobilisés en étroite articulation avec les équipes pédagogiques pour éviter d'externaliser les questions liées au décrochage en les confiant à un petit nombre de personnes. L'enjeu est bien que l'élève à terme puisse cesser d'être un décrocheur pour (re)-devenir un élève « ordinaire » de la classe.

#### Le référent décrochage

Pour renforcer l'efficacité des actions de prévention au sein des établissements scolaires et accompagner le retour des jeunes décrocheurs dans un parcours de formation diplômant, un référent « décrochage scolaire » est désigné par le chef d'établissement (217 personnes dans l'académie de Montpellier).

Chaque référent est étroitement associé aux actions et dispositifs de prévention dans son établissement scolaire. Il assure le lien avec les enseignants des classes d'origine des élèves décrocheurs afin de comprendre chacune des situations, d'apporter un regard éclairé et distancié. Il anime, sous l'autorité du chef d'établissement, le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) et organise le suivi des élèves pris en charge en lien avec le coordonnateur MLDS de son bassin<sup>2</sup>.

2 Cf. Annuaire des coordonnateurs et des référents en annexe.

### Le GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire)

Le GPDS est placé sous l'autorité du chef d'établissement et constitue le dispositif incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Éducation Nationale au sein de chaque établissement scolaire.

Permanent et réactif, il assure le repérage et la prise en charge de tout élève présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation : difficultés d'intégration et d'adaptation, premiers signes de décrochage ou situations avérées.

Il est un groupe ressource qui associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'établissement pouvant apporter sa contribution dans la compréhension des situations des élèves concernés.

Il doit permettre la prise en charge du décrochage scolaire au sein de l'établissement en mobilisant l'ensemble des professionnels de l'établissement autour de problématiques scolaires, sociales et professionnelles spécifiques.

Son action consiste à :

- 】 Identifier, recenser et prendre en charge l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes et / ou en situation de rupture scolaire.
- 】 Proposer un relais aux équipes pédagogiques parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.
- 】 Faciliter le retour en formation des jeunes dans le cadre des réseaux FOQUALE.
- 】 Sa fréquence peut varier mais elle est déterminée au sein de l'établissement selon les situations. Dans tous les cas elle doit aussi être en relation avec les différentes instances comme les conseils pédagogiques, commissions éducatives, conseils de la vie lycéenne...

### Le coordonnateur MLDS

Le coordonnateur MLDS<sup>3</sup> assure ses missions dans 5 domaines d'activité :

- 】 **Activités pédagogiques** : Concevoir et organiser des séquences pédagogiques adaptées aux besoins des publics cibles ;
- 】 **Accompagnement personnalisé** : Assurer directement des accompagnements et apporter un appui technique et méthodologique aux équipes éducatives des établissements dans ce domaine ;
- 】 **Coordination pédagogique** : Animer et coordonner l'activité des équipes pédagogiques engagées dans les actions MLDS ; Animer les regroupements des référents « décrochage scolaire » du bassin ;
- 】 **Ingénierie de formation** : Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins du bassin recensé. Assurer le conseil technique auprès des chefs d'établissements, responsables FOQUALE et membres des PSAD. Contribuer à l'évaluation et à l'évolution des pratiques et des dispositifs de formation ;
- 】 **Réunir et développer un réseau de partenaires**, pour enrichir et diversifier les pistes de solutions au bénéfice des jeunes et des établissements. Proposer et mettre en œuvre des parcours de formation adaptés aux élèves et aux situations spécifiques.

La MLDS peut donc être sollicitée pour abonder en HSE certains établissements afin de mener une activité particulière ou un projet de courte durée avec un groupe d'élèves identifiés. ([ce.draio@region-academique-occitanie.fr](mailto:ce.draio@region-academique-occitanie.fr)).

3 Cf. Référentiel d'activités et de compétences BO n° 29 du 21 juillet 2016.

### 3. S'appuyer sur les ressources mises en ligne le 20 mai 2020 par le département Accompagnement pédagogique de l'Onisep

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Actualites/Prevention-du-decrochage-scolaire-et-continuite-pedagogique/>

Sont proposés 5 ressources créées avec des enseignants, Directeurs de CIO, et référents MLDS<sup>4</sup> :

- 】 1 proposition de protocole afin d'aider les EPLE à limiter les effets de la crise sanitaire en matière de décrochage scolaire en collège et lycée
- 】 3 documents de liaison dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire en période de confinement et de déconfinement :
  - Entre les équipes éducatives et les élèves
  - Entre les équipes éducatives et les familles
  - Interne à l'établissement
- 】 1 fiche-tuteur

## COMMUNIQUER, RASSURER, CONFORTER

Le plan de continuité pédagogique de l'établissement permet de clarifier pour les familles les modalités d'adaptation du travail pour faire face aux contraintes liées au contexte sanitaire. Il précise notamment les outils numériques envoyés et les procédures d'accès.

### **Communiquer aux parents des informations claires, précises et rassurantes.**

Les protocoles sanitaires peuvent être traduits en informations sécurisantes et en gestes simples, dans un discours audible et rassurant pour les familles et en s'appuyant sur le contexte pour réaffirmer la confiance réciproque entre l'école et la famille. Il importe particulièrement d'accueillir les appréhensions des élèves et de les rassurer pour qu'ils se sentent en sécurité et comprennent les enjeux du protocole sanitaire.

**Travailler sur la réassurance des enfants et des familles** en posant le cadre d'autorité de l'École et l'instruction obligatoire, qui est un cadre explicite et ferme.

Les familles méritent d'être valorisées pour leur engagement. Malgré tout, une information explicite doit leur être délivrée sur le fait que, particulièrement dans le premier degré et quelle que soit la qualité de leur investissement, l'enseignement en distanciel ne peut absolument pas se substituer à un enseignement réel, en classe.

Les dispositifs pédagogiques mis en œuvre dans les classes sont adaptés au nombre restreint d'élèves et à la nécessité de distanciation sociale. Ils sont soumis à des contraintes fortes mais donnent lieu à des actions efficaces, parfois innovantes. Les enseignants s'emparent de ce contexte pour accroître le soutien et la personnalisation des apprentissages. Cette plus-value mérite d'être diffusée auprès des familles de manière à encourager la présence des élèves, notamment des plus fragiles.

### **S'appuyer sur des médiateurs**

Les médiateurs de l'Éducation Nationale ou associatifs peuvent être sollicités pour recréer du lien avec les élèves et leurs familles et peuvent permettre d'aller vers les élèves décrocheurs / décrochés en les rencontrant sur leur lieu de vie, voire en proposant des modalités alternatives provisoires de scolarisation (suivi régulier à distance, cours pour quelques élèves sur leurs espaces de vie) tout en veillant à ne pas susciter ni figer ces propositions qui ont montré leurs limites : il s'agit de réintroduire un peu d'école pour donner envie et donner du sens au retour à l'école.

### **Points de vigilance concernant les outils**

- 】 Vérifier que tous les élèves et les parents disposent de leurs codes ENT et savent s'y connecter. Le taux de connexion des élèves depuis la rentrée peut constituer un bon indicateur.
- 】 S'assurer que les familles ont une adresse mail active et valide.
- 】 Pour certains logiciels, distinguer les codes élèves des codes parents et expliquer aux parents les différents usages.
- 】 Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) met gratuitement à disposition de tous les professeurs et de leurs élèves, le dispositif Mes classes virtuelles. Le dispositif est reconduit et simplifié. Désormais, les professeurs et leurs élèves n'ont plus besoin de se créer un compte pour accéder au service et chaque professeur dispose d'un lien d'accès unique et personnel. Le choix est donné de créer une classe virtuelle sans salle d'attente, directement accessible aux élèves à partir du lien de participation que le professeur transmet, ou bien une classe virtuelle avec salle

4 Les documents sont téléchargeables à la fin du document dans rubrique « ressources ONISEP »

d'attente qui permet d'éviter les intrusions pendant les cours.

Chaque professeur a reçu à la rentrée 2021 sur sa messagerie académique, un mail en provenance du CNED contenant deux adresses ou URL :

- › la première permet de lancer et d'administrer les classes virtuelles sans salle d'attente ;
- › la seconde sera à diffuser aux élèves pour qu'ils se connectent à la classe virtuelle.

Pour retrouver les URL, en créer de nouvelles ou pour organiser des classes virtuelles avec salle d'attente, il suffit de se connecter avec ses identifiants/mots de passe académiques habituels sur :

- › le portail intranet académique (se rendre dans le bloc de liens vers les applications extérieures) ;
- › ou sur la plateforme <http://classesvirtuelles.cned.fr>, où sont proposés des modes d'emploi pour la prise en main des classes virtuelles (un guide enseignant et un guide élève).
- › Un point de vigilance réside dans le respect des normes RGPD pour l'utilisation de certains outils : les enseignants doivent se rapprocher de leur direction le cas échéant.
- › Privilégier des outils compatibles avec les smartphones.

## ACCOMPAGNER UNE RELATION À L'ÉCOLE REPENSÉE, NOTAMMENT AVEC ET GRÂCE AU NUMÉRIQUE

La plupart des familles disposent d'outils numériques mais peinent à utiliser les ENT et sites pédagogiques, en raison de difficultés à naviguer et de problèmes dans l'affichage des contenus. Il est donc nécessaire d'affiner le diagnostic de la situation et de la relation au numérique des élèves et de leurs familles.

- › Mobiliser les personnes ressources pouvant **accompagner les familles les plus éloignées des usages scolaires du numérique** : tuteurs volontaires, médiateurs numériques. Un réseau de médiateurs numériques a été formé par la DRANE en mai 2020 pour intervenir au plus près des familles en difficulté langagière et linguistique.
- › Poursuivre l'équipement des familles identifiées en lien avec les partenaires et les collectivités territoriales, **en mettant en place une coordination entre les partenaires** pour le premier et le second degré.
- › Développer un **plan d'accompagnement des parents au numérique** dans le cadre de l'OEPRE et de la prévention de l'illectronisme dans les familles et chez les élèves. Les intervenants pourront être formés/informés sur les fonctionnalités de base des ENT 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré.
- › Développer et mutualiser des **actions partenariales d'accompagnement au numérique** dans chaque département. Au niveau académique, le club école-entreprise peut représenter un point d'entrée, ainsi que les relais informations jeunesse (CRIJ).

## Priorité 2

### Accompagner les jeunes en difficulté d'orientation ou sans diplôme et sans solution à la rentrée

#### ACCOMPAGNER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE L'ONISEP

- 1 Accompagner les décrocheurs sur le site « mon orientation en ligne » <http://www.monorientationenligne.fr/>
- 2 Communiquer le numéro Vert : 0 800 1225 00 mis à disposition pour permettre aux jeunes sans diplôme et à leurs parents d'échanger avec un conseiller qui pourra leur apporter une information fiable sur les solutions de retour en formation et sur les structures d'accompagnement.
- 3 Accompagner les élèves afin qu'ils puissent travailler leur orientation en autonomie à partir des ressources pédagogiques proposées par GLOSE en partenariat avec l'ONISEP (<http://documentation.solutionsdoc.net/glose-education/>)
- 4 Communiquer sur la plateforme en ligne « Nouvelles Chances » : <https://www.nouvelles-chances.gouv.fr/>

#### METTRE EN ŒUVRE L'OBLIGATION DE FORMATION POUR LES 16-18 ANS À LA RENTRÉE 2020

Dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, et comme rappelé dans le courrier du MENJ du 12 mai 2020 et le courrier interministériel du 13 mai 2020, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans pour les mineurs décrocheurs s'applique depuis la rentrée 2020. Par ailleurs, le protocole d'accord entre l'Association des Régions de France et l'État concernant la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle vise la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire.

(cf <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENE1500404X.htm>)

L'obligation de formation pour les 16-18 ans n'exclut pas le retour en formation initiale. Plusieurs cas de figure peuvent être envisagés :

- entrée en apprentissage ou dans le programme qualifiant de la région Occitanie ;
- retour en formation initiale ;
- parcours d'insertion piloté par les missions locales (Garantie jeune). Le Contrat d'Engagement Jeune doit être mis en place au 1er mars 2022 et pourra être proposé par les missions locales ou pôle emploi.

#### Dans l'immédiat :

1. Traitement rapide des situations de décrochage et mobilisation immédiate des PSAD (Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs) : ML, CIO, Pôle Emploi, Chambres, associations ...
2. Communication envers les jeunes et leur famille > PSAD

#### La DRAIO est organisée en 2 pôles pour la question de la persévérance scolaire :

##### Le pôle remédiation (Dirigé par Corinne Avias, Site Toulouse) :

Le réseau FOQUALE (FORMATION QUALIFICATION EMPLOI) rassemble tous les acteurs de l'Éducation Nationale (établissement scolaires, CIO, GRETA, MLDS ...) impliqués dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire. Ce réseau travaille en lien avec la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

FOQUALE centralise et transmet (fin d'année scolaire) à la DRAIO les besoins du bassin en termes d'action de remédiation.

L'établissement porteur de cette action participe à la campagne de remédiation ouvert en septembre portée par la MLDS sous couvert de la DRAIO.

Public concerné : jeunes de 16 à 25 ans sortis depuis moins de 12 mois du système scolaire.

Chiffres année scolaire 2021-2022 pour l'académie de Montpellier :

Actions de remédiation ouvertes : 24, Nombre d'élèves inscrits : 357

##### Le pôle prévention (Dirigé par Blandine Louvriée, site Montpellier) :

Les coordonnateurs MLDS sont les conseillers techniques des acteurs de la communauté éducative,

notamment auprès des personnels de direction et des référents «décrochage scolaire». En termes d'ingénierie de projet et de formation, ils exercent au niveau des établissements scolaires du bassin de formation sur lequel ils sont affectés.

Le GPDS offre une veille active permettant de repérer, d'analyser, de diagnostiquer et de proposer des dispositifs à l'attention d'un groupe d'élèves en risque de décrochage.

Début octobre, lancement de la campagne d'appel à projets de prévention portée par la MLDS, financement de projet de remédiation internes aux EPLE pour répondre aux besoins locaux.

Public concerné : élèves sous statut scolaire repérés en risque de décrochage scolaire.

Chiffres année scolaire 2021-2022 pour l'académie de Montpellier :

Modules de prévention ouverts : 63    Nombre d'élèves inscrits : 1 339

[ce.draio@region-academique-occitanie.fr](mailto:ce.draio@region-academique-occitanie.fr)

**FOCUS** : La relation de l'Éducation Nationale à son environnement sur le sujet du décrochage : PSAD et réseaux FOQUALE

Les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD) constituent un mode de coordination partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi, ainsi que des autres acteurs susceptibles de contribuer à la prise en charge des jeunes concernés (E2C-écoles de la deuxième chance, centres de formation d'apprentis, associations, service militaire volontaire (SMV), centres EPIDE, etc...). Elles sont placées sous la responsabilité de la Région. L'éducation nationale y a toute sa place. Elles intègrent notamment les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE), qui se déploient sur l'ensemble du territoire et regroupent les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale, dont les structures de retour à l'école de type micro-lycée. Cf. <https://eduscol.education.fr/cid55057/prise-en-charge-des-jeunes-sortis-du-systeme-scolaire-sans-qualification.html>

## Priorité 3

# Penser autrement le travail personnel et l'autonomie de l'élève

Il s'agit de tirer les enseignements de la période de crise sanitaire concernant la pédagogie en s'appuyant sur la recherche au sujet des mécanismes d'apprentissage et sur les sciences de l'éducation afin de comprendre pourquoi et comment certains gestes professionnels peuvent favoriser l'assiduité.

## L'APPORT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DES RECHERCHES SUR LES MÉCANISMES D'APPRENTISSAGE

Plusieurs points essentiels qui sont du ressort des équipes éducatives vont concourir à la prise en charge des décrocheurs ou des élèves fragiles et vont apporter des solutions d'accompagnement et d'appui favorisant leur implication en continu dans la scolarité :

- › **Prendre en compte les aspects sociaux** et les réponses nécessaires pour leur permettre de se sentir en sécurité et ainsi de s'impliquer dans leur scolarité.
- › **Travailler le cadre et l'organisation scolaire**, qui ne sont pas toujours adaptés à certaines situations, mais aussi harmoniser les pratiques entre les professeurs afin de proposer une stabilité et des repères, évitant les malentendus et les difficultés de perception des codes scolaires, et construire avec les élèves des contrats didactiques lors des changements de personne et de classe.
- › **Travailler la prise de conscience individuelle et collective** de l'importance des gestes professionnels pour éviter la « rencontre manquée entre l'individu et l'Institution<sup>5</sup> » (Patrick Rayou) et permettre aux élèves décrocheurs de reprendre confiance en l'Institution et dans les enseignants.
- › Permettre aux enseignants d'acquérir **des compétences de perception des signes de décrochage cognitif ou langagier** pour agir vite.
- › Favoriser le fait que l'enfant soit acteur de son apprentissage pour l'amener progressivement vers la **perception des enjeux scolaires** et lui permettre d'accéder à **une autonomie dans ses apprentissages** : donner du sens aux apprentissages, choisir ses démarches, planifier ses tâches, mobiliser des outils pour apprendre, ainsi que dans son développement personnel, notamment en matière **d'orientation**.

## POUR PALLIER LES ABSENCES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

Les absences nombreuses liées au COVID déstructurent le groupe classe et rendent le suivi des élèves difficile.

### En classe

- › **Renforcer en classe les compétences numériques** des élèves : les habituer à rendre un devoir numérique au bon format, tester les QCM en ligne, leur proposer d'utiliser l'ENT et les inviter à discuter sur l'espace communication afin qu'ils se familiarisent avec les différentes fonctionnalités. On peut s'appuyer sur les créneaux Devoirs Faits et E-Devoirs faits pour que les élèves s'approprient les outils numériques.
- › Entraîner les élèves pour qu'ils développent leurs compétences numériques avec la plateforme PIX
- › Entraîner les élèves à l'utilisation de **manuels numériques** si l'établissement en dispose.
- › Initier en présentiel la mise en place de **plans de travail** pour développer l'autonomie et favoriser une poursuite à distance si nécessaire. Une ressource complémentaire est sur le [vadémécum](#).
- › Mettre en place des dispositifs de **différenciation pédagogique**, d'entraide, de coopération pour s'adapter aux rythmes des élèves et à leurs avancées, en fonction de leurs présences, et privilégier **des parcours individualisés** pour les élèves les plus fragiles en proposant des activités de consolidation motivantes et une pédagogie de projet, en lien souple avec la classe – dans **une perspective inclusive qui évite d'« exclure de l'intérieur »**.

5 « Malentendus sociocognitifs, La construction sociale du décrochage scolaire, Entretien avec Patrick Rayou » : [http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-smd/entretien-rayou-charte301\\_2.pdf](http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-smd/entretien-rayou-charte301_2.pdf)

La priorité est de **sécuriser les élèves** le plus possible, en retravaillant les compétences transversales essentielles et utiles pour la suite de la scolarité, et de revenir sur les fondamentaux afin de développer l'autonomie et de stabiliser les acquis. Les nouveaux « espaces d'apprentissage transversaux et interdisciplinaires » (modules de consolidation des acquis, co-intervention, chef d'œuvre, modules d'accompagnement personnalisés) de la Transformation de la voie professionnelle peuvent favoriser ces acquisitions essentielles notamment pour les élèves en cours de cycles de formation.

C'est aussi l'occasion de **favoriser d'autres échanges avec les élèves**, pour permettre à certains de reprendre confiance en l'école et de réfléchir à leur projet scolaire et/ou professionnel.

### Accompagner les élèves à distance

L'accompagnement des élèves absents peut s'appuyer sur les principes suivants :

- 】 **Organiser la circulation de l'information au sein d'une classe**, par exemple en répartissant les élèves par groupes de trois, afin de permettre à chaque famille d'avoir des relais pour l'envoi des cours ou la récupération des documents en cas d'absence.
- 】 Veiller à ce que le travail ne soit pas systématiquement tributaire du **matériel** (imprimante et encre) dont disposent les familles et à remplir le cahier de textes avec des consignes intelligibles dans un contexte de distance, incluant les supports de cours voire la trace écrite.
- 】 **Ne pas limiter les devoirs donnés à des exercices d'application** mais proposer aussi des productions variées et personnelles, écrites ou audio.
- 】 Éviter de donner des exercices qui ne seraient pas corrigés ou ne feraient l'objet d'aucun retour. Selon la nature du travail demandé, **différentes modalités d'exploitation, de correction ou d'accompagnement seront possibles** comme :
  - un **retour oral** ou, pour des productions longues, **des points d'étape** organisés lors d'une classe virtuelle,
  - une **autocorrection** individuelle ou entre pairs, avec des critères de réussite explicites.

Il est essentiel que les élèves qui reviennent après une période de rupture scolaire puissent aussi être mis en situation de contribuer de manière constructive et positive, et être soutenus dans leur motivation, surtout s'ils ont moins travaillé pendant la période d'absence. Il importe également de recréer un espace de solidarité collective et de reconstituer autant que possible le groupe-classe en gardant le lien avec les élèves qui demeurent chez eux. Ce temps de travail scolaire fortement interactif et coopératif est fondamental pour développer les compétences sociales indispensables aux apprentissages.

## FOCUS : INCLUSION ET CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES PORTEURS DE HANDICAP

S'agissant des élèves en situation de handicap, il faut bien considérer que ce ne sont pas obligatoirement des élèves potentiellement décrocheurs car ils sont accompagnés la plupart du temps par divers acteurs spécialisés créant un cadre sécurisant. Ce sont surtout des problématiques matérielles qui ont pu être cause d'une perte de contact, plus qu'une rupture profonde avec l'institution. Quatre situations sont à distinguer :

- **Les élèves notifiés ULIS** qui bénéficient en général des regards croisés du coordinateur du dispositif et de celui du professeur principal de la classe de référence.

Dans une hypothèse de recrudescence du Covid, c'est sur cette collaboration Coordinateur/Professeur principal que doit porter notre vigilance. Il est également à souligner que les obstacles rencontrés par ces élèves s'atténuent considérablement lorsqu'ils retrouvent des «permanences» entre l'école et la famille. Le travail essentiel est donc de créer ces permanences, notamment dans les modalités d'utilisation de l'outil informatique : similarités à l'école et la maison, rituels d'utilisation, et identification des temps d'aide éventuels par un suivi humain de l'AESH-Hco.

- **Les élèves accompagnés par un AESH, qu'il soit collectif ou mutualisé.**

Il convient que soient repérés les temps pédagogiques d'accompagnement en les dissociant des temps d'accompagnement de vie dévolus aux AESH I. Là aussi, des «permanences» et des rituels très forts peuvent être institués, à l'appui d'une réflexion sur l'utilisation des outils informatiques pour que soient instaurés des rituels et des habitudes facilement transposables à la maison.

- **Les élèves d'Unité d'enseignement en ESMS** qui relèvent de l'autorité et de la responsabilité du directeur(trice) de l'établissement médico-social.

Les enseignants de ces dispositifs sont sous la responsabilité fonctionnelle de ce directeur qui a la charge d'organiser la continuité dans le cadre des PIA et PPA.

- **Les élèves d'Unités d'enseignement externalisées, UEE, UEMA et UEEA.**

C'est un cas de figure comparable à celui des UE en ESMS, si ce n'est que la prégnance du milieu médico-social est moins forte, ce qui laisse une certaine latitude à l'enseignant spécialisé et une certaine responsabilité dans l'organisation de la continuité pédagogique.

Concernant les élèves de SEGPA, dont certains, handicapés ou non, sont souvent happés par le décrochage, les directeurs-adjoints ont un rôle dans l'organisation de la continuité pédagogique qui est essentiel. Là aussi, si des rituels pédagogiques et comportementaux n'ont pas été posés en amont, il est difficile de ne pas perdre certains élèves à comportements difficiles. Il importe donc de familiariser systématiquement tous ces élèves à tous les acteurs susceptibles de leur apporter occasionnellement une réponse.

Enfin, concernant **les Élèves à Haut Potentiel dont 20% sont potentiellement décrocheurs ou en grande difficulté**, il est nécessaire d'organiser des médiations en amont de la crise ou du décrochage, en laissant à l'élève de la latitude dans le choix du médiateur : professeur, AED, enseignant spécialisé, d'autres intervenants, sous la responsabilité du chef d'établissement pour rendre fonctionnels et opérationnels des binômes élève/médiateur qui laisseraient une porte ouverte pour un retour vers l'institution.



## Priorité 4

### Développer avec nos partenaires une réflexion sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

#### « Vacances apprenantes-dispositif École Ouverte »

L'appel à projet du plan « **vacances apprenantes été - Dispositif École ouverte** » s'adresse à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, du **CP à la Terminale**, avec une attention particulière portée aux **lycées professionnels**.

Le dispositif s'adresse en priorité aux écoles et aux établissements des réseaux d'**éducation prioritaire** ainsi qu'à ceux situés dans des **territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville**. Il devra aussi se déployer dans les écoles et les établissements des **zones rurales éloignées** et dans tous les **territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques**.

Pour les familles inquiètes du niveau scolaire de leur enfant après cette période, « École ouverte » doit être aussi l'occasion de les rassurer et de les accompagner dans le suivi du projet scolaire de l'élève.

Le dispositif permet d'accueillir dans les écoles ou les établissements des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence et de leur proposer **un programme équilibré associant renforcement scolaire et activité sportive et culturelle au sens large**. Il pourra s'enrichir en intégrant un séjour en zone rurale, permettant aux jeunes de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Cette immersion dans un environnement naturel favorisera la sensibilisation au développement durable.

Le dispositif destiné à accueillir les lycéens professionnels sera valorisé comme « **l'été du pro** ». La DRAFPIC pourra être mobilisée par les établissements pour expertise et conseils.

#### L'OEPRE

**Le dispositif OEPRE, en lien étroit avec le CASNAV**, vise à permettre à des parents allophones d'apprendre le français, de connaître les valeurs de la République et de comprendre les attentes de l'école vis-à-vis de leurs enfants.

Les formations de 90 à 120 heures ont lieu le plus souvent par des établissements scolaires et sont très fréquemment conduites par des personnels de l'Éducation Nationale.

- 】 **Bénéficiaires** : demandeur d'asile, réfugié ou un bénéficiaire de la protection subsidiaire ; personnes étrangères Hors Union Européenne qui peuvent obtenir un titre de séjour,
- 】 **Le contrat d'intégration républicaine (CIR)** est destiné à tous les étrangers primo-arrivants qui souhaitent s'installer durablement en France. Après avoir effectué les démarches auprès de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), l'étranger est convoqué à un entretien pour signer le CIR. (Quelques personnes sous condition peuvent être dispensées du CIR)
- 】 Dans le cadre du CIR, la personne s'engage à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République, à suivre une formation civique obligatoire et une formation linguistique si son niveau de Français n'est pas suffisant.
- 】 **Depuis 2015, le dispositif est ouvert à l'ensemble des parents allophones.**
- 】 **Les femmes, le plus souvent mères de famille, représentent 90% des bénéficiaires du dispositif.**
- 】 **Le dispositif a pu se poursuivre pendant le confinement sous d'autres modalités, et il peut jouer un rôle dans le retour en classe des élèves.**



## Priorité 5

# Accompagner les personnels pour une meilleure détection et prise en charge des élèves vulnérables

### FORMER, SE FORMER, ACCOMPAGNER

Une **autoformation en ligne** sur le parcours «Poursuite des apprentissages au collège et au lycée - 2020» est déployée en accès libre sur m@gistère à l'adresse :

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=11423>

**Ressources du cercle d'études académique « Grande Pauvreté et réussite scolaire ».**

Le cercle d'études académique « Grande Pauvreté et réussite scolaire » s'inscrit dans le cadre de la politique académique et s'articule avec le GT 7 « Réussite scolaire » du plan stratégique Grande Pauvreté. Ce cercle d'études réfléchit notamment au renforcement du lien et de l'**alliance éducative** parents-professeurs. Il conçoit et produit des ressources à destination des équipes pédagogiques et éducatives telles que les **fiches-actions « alliance éducative »** téléchargeables à l'adresse : <https://www.ac-montpellier.fr/cid123612/recueil-fiches-actions-alliance-educative-parents-professeurs.html>

Un livret pédagogique intitulé « **Les équipes éducatives, renforcer la coopération entre les parents et l'école** » a été mis en ligne afin d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre des équipes éducatives dont la vocation est d'apporter de l'aide à des élèves en difficulté à l'école. [ICI](#)

**Ressources du cercle d'études « maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme »**

<https://www.ac-montpellier.fr/la-prevention-de-l-illettrisme-123853>

Ce cercle d'études produit différentes ressources susceptibles d'accompagner le développement langagier des élèves en lecture, en écriture et à l'oral, et d'identifier précocement les élèves en situation de pré-illettrisme afin de mieux les prendre en charge et les accompagner. Il est possible de s'appuyer, en amont, sur les outils suivants :

- › Les évaluations standardisées en CP et CE1
- › Les évaluations à l'entrée en 6<sup>e</sup>, notamment les tests spécifiques en compréhension de texte et le test de fluence, prédicteurs de décrochage langagier et ou cognitif
- › Les évaluations à l'entrée du lycée, en voie générale et technologique et dans la voie professionnelle
- › Un kit illettrisme en direction des élèves repérés en grande difficulté lors des JDC : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/kit-prevenir-et-lutter-contre-l-illettrisme>

Des ressources pédagogiques pratiques pour identifier et accompagner les élèves en situation de grande précarité langagière :

- › <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/maitrise-de-la-langue-et-prevention-de-l-illettrisme>
- › <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/organiser-laide-aux-eleves-en-difficulte-au-sein-des-etablissements>
- › <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/identifier-et-reperer-les-situations-de-pre-illettrisme>

**Pour les élèves allophones en classe ordinaire**, parallèlement à ou après la prise en charge spécifique en UPE2A, le site LISTIac (Linguistically Sensitive Teaching in all classrooms : « des enseignements sensibles aux langues dans toutes les classes») propose des ressources pour toutes les disciplines et tous les niveaux, élaborées avec **l'université Paul Valéry, et le laboratoire LHUMAIN, à partir des besoins identifiés sur le terrain, dans sept pays européens** :

- Présentation du projet Erasmus plus : <https://listiac.univ-montp3.fr/listiac-c-est-quoi>
- Accès aux ressources : <https://listiac.univ-montp3.fr/livrets-pour-lenseignant>

### Formateurs et personnes ressources

Il est possible d'intégrer dans les plans de formation 2022-2023 (notamment dans le cadre du plan d'accompagnement des réseaux d'éducation prioritaire) **la question des gestes professionnels et de l'expertise didactique** au service de l'assiduité scolaire et de l'accompagnement à distance des élèves les plus vulnérables. Outre les formateurs académiques, peuvent être mobilisés les enseignants spécialisés (des SEGPA, RASED, classe relais, UPE2A ...), les conseillers pédagogiques et, bien sûr, les référents décrochage. Pour prévenir le décrochage langagier, un plan spécifique MDLPI permet de

travailler en équipe pluridisciplinaire sur les questions propres à la lecture, à l'écriture et à l'oral.

L'ouvrage de Claude Bisson Vaivre [Le Travail personnel de l'élève](#) fait le point sur la recherche sur ce sujet et, plus globalement, sur l'apprentissage dans la classe qui conditionne le travail hors la classe en abordant les questions de l'organisation du travail personnel, de la continuité éducative et de la contribution des partenaires à la mise en valeur du travail personnel de l'élève. L'ouvrage est téléchargeable sur le site de CANOPE <https://www.reseau-canope.fr/notice/le-travail-personnel-de-leleve.html>

Pour renforcer les compétences numériques des enseignants du premier degré, il est possible de proposer des temps de **formation en interne par le RUPN** (référént numérique). Ces formations pourront se cumuler pour atteindre les 6h qui seront prises en charge et rémunérées par la DAFPEN

Le site de la Délégation Académique au Numérique Éducatif (<https://www.ac-montpellier.fr/pid32017/le-numerique-educatif.html>) présente des exemples pour assurer la continuité pédagogique dans l'Observatoire des Usages <https://usagesdunumerique.ac-montpellier.fr/> ainsi que des tutoriels et des ressources dans la Boîte à Ressources (<https://www.ac-montpellier.fr/pid39103/boite-a-ressources.html>) et différents webinaires (<http://vod.ac-montpellier.fr/webidane.php>).

## CONSOLIDER LE LIEN AVEC LES PSYEN, LES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES ET LES INFIRMIÈRES SCOLAIRES

- › Former les enseignants sur **les signes cliniques** qui pourraient alerter d'une difficulté que rencontrerait un enfant et/ou décrochage possible d'un élève **dès l'école**.

**Point de vigilance :** cette sensibilisation ne doit pas conduire à médicaliser des difficultés d'apprentissage, ce qui engendrerait une nouvelle forme d'externalisation, car la question des pratiques pédagogiques demeure prégnante.

- › Établir un **annuaire de réseau** par circonscription (AS CT DSDEN, Rased, ...) auquel chaque personnel pourrait se référer pour obtenir une réponse à une interrogation, une suspicion...

# III. Annexe : Proposition de protocole pour travailler la fluence en 6<sup>e</sup>

ce protocole s'appuie sur les propositions du Laboratoire des sciences de l'éducation de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble

- › Informer les familles
- › Organiser le travail au sein de la communauté éducative
- › Prévoir un bilan

Fonctionnement de l'aide à la lecture : la fluence

Cela consiste en **3 séances d'entraînement** d'une demi-heure sur un même texte pendant **une semaine**, par groupe de 5 ou 6 élèves. On demande également aux élèves de faire une séance de **3 lectures du texte à la maison, à haute voix, le week-end**. Les textes changent chaque semaine et cela dure **8 semaines**.

L'outil <https://micetf.fr/fluence/> permet de mettre en forme les textes pour travailler plus facilement la fluence.

## 1<sup>ère</sup> séance :

Pour la 1<sup>ère</sup> séance des 8 semaines, **expliquer aux élèves que cette aide va leur permettre de lire de manière plus régulière (fluide) et plus rapide, ce qui va les aider dans toutes les disciplines et les mettre en confiance. Ce n'est pas évalué mais on vérifiera l'importance de leurs progrès à la fin de la fluence.**

**L'adulte lit une première fois le texte** en respectant la ponctuation et en mettant le ton de manière à ce que les élèves puissent le comprendre au mieux. Ceux-ci suivent la lecture sur le texte devant eux (fiche texte sans tableau).

Puis l'adulte leur demande **d'expliquer le texte de manière très sommaire**, pour vérifier la compréhension par quelques questions. Il faut s'assurer que le vocabulaire est bien connu en interrogeant sur les mots qui semblent moins fréquents.

Pour le texte « C'était un loup si bête », par exemple : qu'est-ce qu'un chevreau ? Qu'est-ce que ça veut dire : « chemin faisant », « consentit » ... ? Essayer de réutiliser ou, mieux, de leur faire réutiliser le mot en contexte : le petit chat est un chaton, le petit de la chèvre est un chevreau...

Leur expliquer qu'ils vont lire, ensuite, le texte chacun à leur tour. Les mettre à l'aise, leur dire qu'on va les chronométrer pour voir leur évolution. **Il ne s'agit pas de lire le plus vite possible mais le plus vite et le mieux possible (trop vite, ils vont se tromper et ne comprendront pas le texte)**. Les élèves qui ne sont pas en train de lire suivent attentivement la lecture de leur camarade.

À chaque lecture, l'adulte suit sur la « fiche texte avec tableau » prévue à cet effet, sur laquelle il aura inscrit le nom de l'élève et la date de la séance. Chaque « fiche texte avec tableau » ne sert que pour une séance et pour un élève. La lecture est chronométrée à partir du premier mot du texte (**le titre n'est pas chronométré**). Chaque erreur est entourée (de couleur différente à chaque lecture), sauf si elle est rectifiée pendant la lecture, ainsi que tout mot non lu. À la fin, l'adulte inscrit le temps et le

nombre d'erreurs dans le tableau.

**L'adulte demande à l'élève de relire les mots qui ont été mal lus.** Si le mot est relu correctement, s'abstenir de commentaires. S'il n'est pas relu correctement ou si la même erreur apparaît lors des lectures successives, on essaie de lui faire comprendre la nature de son erreur : confusion visuelle, confusion de sons, extrapolation du temps de conjugaison... Les camarades peuvent signaler les erreurs qu'ils ont repérées, à la fin de la lecture de leur camarade.

**Lors de la première séance, l'élève lit deux fois le texte (chronométrer).**

**Penser à récupérer le texte de la semaine précédente chaque début de semaine et à le mettre au fond de la pochette.**

**Les autres séances :**

**L'élève lit 3 fois le texte en alternance avec ses camarades. Pour les élèves très faibles, ils peuvent ne lire que 2 fois s'ils sont fatigués.**

Pour le déroulement, comme pour la 1ère séance, **sans lecture modèle de l'adulte ni explicitation des mots et du sens.**

Ne pas hésiter à regarder comment se sont déroulées les précédentes séances de la semaine : performances, absences... Les élèves vont lire de mieux en mieux et on peut insister progressivement sur le ton, la ponctuation...

**Lors de la 3ème séance : en fin de séance, donner le texte aux élèves en leur demandant de le lire 3 fois, à la maison, le week-end, et de le rapporter lors de la 1ère séance de la semaine suivante. Préciser que les élèves peuvent faire ces lectures seuls ou avec leurs parents et sans chronomètre obligatoire.**

**2ème semaine :**

**Même fonctionnement mais on change de texte et cela, pendant 8 semaines.**

**La 9ème semaine :**

Le professeur fait passer aux élèves le test « Le roi gourmand » qu'ils ont passé avant le début de la fluence, afin de mesurer leurs progrès.

**Informations complémentaires :**

- › Les élèves sont déjà inscrits prioritaires pour toute la période de fluence.
- › Les pochettes des groupes se trouvent dans un casier de la salle des professeurs.
- › **Essayer de prévoir une séance de rattrapage si on sait qu'on va être absent ou s'organiser avec les collègues du groupe. Penser à bien prévenir les élèves du changement d'horaire ainsi que les collègues pour qu'ils sachent si c'est la 1ère, la 2ème ou la 3ème séance qu'ils font.**

# IV. Acteurs académiques et ressources

## Acteurs académiques et ressources

### INTERLOCUTEURS ACADÉMIQUES ET DÉPARTEMENTAUX

#### Mission MLDS (annuaire des référents et des coordonnateurs en annexe)

**Régis Bégorre**, Délégué de région académique à l'information et à l'orientation, Délégué régional de l'ONISEP Occitanie [ce.draio@region-academique-occitanie.fr](mailto:ce.draio@region-academique-occitanie.fr)

**Blandine Louvrie**, coordinatrice académique MDLS, [ce.draio@region-academique-occitanie.fr](mailto:ce.draio@region-academique-occitanie.fr)

#### Délégation Académique au Numérique Éducatif

**Sabrina Caliaros**, Déléguée Académique du Numérique - [sabrina.caliaros@ac-montpellier.fr](mailto:sabrina.caliaros@ac-montpellier.fr)

#### Mission académique Éducation Prioritaire

**Agnès Vrinat Jeanneau**, IA-IPR de lettres, référente académique - [Agnes.Vrinat-Jeanneau@ac-montpellier.fr](mailto:Agnes.Vrinat-Jeanneau@ac-montpellier.fr) ;

**Caroline Guilhaumou**, Professeure, chargée de mission - [eduprio@ac-montpellier.fr](mailto:eduprio@ac-montpellier.fr)

#### Mission académique Maîtrise de la Langue et Prévention de l'illettrisme

**Jean-Yves Bouton**, IA-IPR de lettres, chargé de mission MDLPI - [jean-yves.bouton@ac-montpellier.fr](mailto:jean-yves.bouton@ac-montpellier.fr)

**Élodie Séraline**, collaboratrice sur la mission MDLPI - [mdlpi@ac-montpellier.fr](mailto:mdlpi@ac-montpellier.fr)

#### CASNAV

Responsable académique : Frédéric Miquel

- › Aude : [casnav11@ac-montpellier.fr](mailto:casnav11@ac-montpellier.fr), 04.68.11.58.04
- › Gard : [casnav30@ac-montpellier.fr](mailto:casnav30@ac-montpellier.fr) 04.66.01.74.23
- › Hérault : [casnav34@ac-montpellier.fr](mailto:casnav34@ac-montpellier.fr) 04.67.91.50.14 ou 04.67.91.45.33
- › Lozère : [casnav48@ac-montpellier.fr](mailto:casnav48@ac-montpellier.fr) 04.66.49.03.20
- › Pyrénées Orientales : [casnav66@ac-montpellier.fr](mailto:casnav66@ac-montpellier.fr) 04.68.66.28.72

#### GT prévention et lutte contre la pauvreté :

**Cyril Le-Normand**, Responsable académique - [Cyril.Le-Normand@ac-montpellier.fr](mailto:Cyril.Le-Normand@ac-montpellier.fr)

#### Cercle d'études Réussite scolaire des enfants en situation de grande pauvreté

Chargé de mission Contribution académique à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

**Thierry Meslet** [thierry.meslet@ac-montpellier.fr](mailto:thierry.meslet@ac-montpellier.fr)

## Ressources nationales et académiques

### INTERLOCUTEURS ACADÉMIQUES ET DÉPARTEMENTAUX

#### RESSOURCES ONISEP

- › <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Actualites/Prevention-du-decrochage-scolaire-et-continuite-pedagogique/>  
<http://www.monorientationenligne.fr/>  
<https://lekiosqueenligne.onisep.fr/>

#### › EDUSCOL

- <https://eduscol.education.fr/pid23269/lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>  
<https://eduscol.education.fr/cid55119/prevention-du-decrochage-scolaire.html>

#### › EDUCATION.GOUV.FR

- La prévention et la lutte contre l'illettrisme <https://www.education.gouv.fr/la-prevention-et-la-lutte-contre-l-illettrisme-l-ecole-7538>

- › **CNESCO** « Prévention et intervention : comment agir efficacement face au décrochage scolaire ? »  
<http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>

#### › ANLCI

- Site de l'agence nationale de la lutte contre l'illettrisme : <http://www.anlci.gouv.fr>  
Une étude récente sur la prévention du décrochage spécifiquement dans la voie professionnelle <https://www.cereq.fr/prevenir-le-decrochage-une-comparaison-entre-lycees-professionnels-et-cfa>

### RESSOURCES ACADÉMIQUES

- › Vadémécum pour la continuité pédagogique : <https://view.genial.ly/5e7ee734aafed90da9a3cb98>

### RESSOURCES CASNAV

- › Le CASNAV de Montpellier (Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) met à disposition des enseignants d'UPE2A de nombreuses ressources, y compris plurilingues, qui peuvent être utiles à l'ensemble des équipes éducatives.
- › <https://www.pearltrees.com/t/ressources-du-casnav/continuite-pedagogique/id36573901>
- › <https://www.pearltrees.com/t/ressources-du-casnav/continuite-pedagogique-isoles/id37360397>
- › Ressource équipes éducatives du cercle d'études Grande « Pauvreté et réussite scolaire » <https://www.ac-montpellier.fr/pid32408/reussite-scolaire-des-enfants-en-situation-de-grande-pauvrete.html>



# Plan d'action académique de lutte contre le décrochage lié à la crise sanitaire



Directrice de publication :  
Sophie BÉJEAN  
Rectrice de la région  
académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de  
Montpellier,  
Chancelière des universités

Académie de Montpellier  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 91 47 00  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

Maquette, graphisme :  
Service Communication - PAO  
Impression :  
SRD Rectorat de Montpellier  
Date de publication :  
Février 2022

AS072 - Plan d'action lutte décrochage



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*